



N° 12194

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN
CAA/DG/DDGAF/SMD/CAD1

Yaoundé, le 19.09.2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

En conformité avec la loi N°2014/007 du 23 avril 2014 fixant les modalités de dématérialisation des valeurs mobilières au Cameroun et le décret N°2014/3763/ PM du 17 novembre 2014 fixant les conditions d'application de la loi susvisée,

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), Conservateur des valeurs mobilières non cotées, a le plaisir d'inviter les intervenants directs et indirects du processus de dématérialisation des valeurs mobilières (les sociétés émettrices, les sociétés de bourse agréées, les notaires et responsables des greffes, les praticiens des métiers des titres, les commissaires aux comptes, etc.) et toute personne portant intérêt au domaine, à honorer de leur présence le séminaire de sensibilisation sur le thème « *Processus de dématérialisation des valeurs mobilières au Cameroun : Mise en œuvre du processus et gestion des aspects connexes* », qu'il organise du 25 au 27 octobre 2022 à l'Hotel LE LAGON RESORT de Kribi.

Le coût par participant est de **QUATRE CENT CINQUANTE MILLES (450.000) FCFA hors taxe** couvrant uniquement le coût de la formation.

Le bulletin d'inscription, disponible auprès des services compétents de la CAA, sis à Yaoundé **Immeuble CAA Boulevard du 20 mai, 5^{ème} étage** ou téléchargeable sur le site internet <http://www.caa.cm/>, doit être retourné au plus tard le 10 octobre 2022 dûment complété et signé.

Contacts : 677 871 304, 694 638 218 222 222 226, 222 220 187



Evina Obam Richard